

## LA POLYGRAPHIE COMME NORME (Théories, pratiques, réceptions)

16-17 novembre 2017, Rouen

Le terme « polygraphe », bien que couramment employé pour qualifier certains auteurs anciens, ne semble pas avoir été utilisé dans l'Antiquité dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui. Diogène Laërce, évoquant les philosophes épicuriens (X, 26), indique qu'Épicure composa plus d'ouvrages que n'importe quel philosophe, et critique Chrysippe d'avoir voulu « l'imiter en  $\pi \omicron \lambda \upsilon \gamma \rho \alpha \phi \acute{\iota} \alpha$  », attitude qui rend son œuvre répétitive et maladroite. La polygraphie désigne donc de façon restreinte le fait d'écrire un grand nombre de textes, et la liste des œuvres d'Épicure donnée par Diogène Laërce, ne regroupant que des ouvrages à caractère philosophique, montre que le terme n'implique nullement la diversité qui est au cœur du concept moderne de polygraphie.

Un recueil récent consacré à la polygraphie depuis le Moyen âge (*Polygraphies. Les Frontières du littéraire*, J.-P. Dufiet et E. Nardout-Lafarge [éd.], Paris, Classiques Garnier, 2015) a mis en évidence une situation paradoxale. D'un côté, la définition moderne du polygraphe, fruit d'une lente évolution, est fondamentalement péjorative, opposant depuis le XIXe siècle la figure de l'écrivain mû par une vocation à celle du touche-à-tout, passant allègrement d'un texte à l'autre, voire menant de front plusieurs ouvrages : l'œuvre du polygraphe se caractérise par la multiplicité et l'hétérogénéité des sujets abordés et des genres pratiqués, qui entretiennent le soupçon de superficialité. C'est bien cette vision des choses qui prévaut concernant les auteurs de l'Antiquité que, faute de mieux, on appelle polygraphes : ainsi lorsque P. Masqueray présente Xénophon comme « un polygraphe, le premier en date que nous connaissions dans l'Antiquité, (...) soldat, stratège, homme de cheval, chasseur, historien, romancier, philosophe, chef de famille, économiste », il ne peut s'empêcher de le comparer à Thucydide, en terminant sur une note négative : « On ne trouve pas pareille diversité dans Thucydide. Il est vrai que Xénophon n'a pas la puissance de son esprit, ni le relief hardi de son style » (édition CUF de l'*Anabase*, introduction, p. XI). En somme, médiocrité et variété iraient de pair, et certainement pas pour le meilleur.

Mais d'un autre côté, comme le soulignent J.-P. Dufiet et E. Nardout-Lafarge, l'écriture polygraphique est peut-être la « condition dominante, pour ne pas dire commune » des écrivains – témoin Victor Hugo –, et serait même consubstantielle à l'existence des Belles Lettres. De fait, les littératures grecque et latine abondent en auteurs « polygraphiques », pour lesquels il convient de renoncer au jugement de valeur que la notion véhicule presque invariablement : si J. Sirinelli (*Les Enfants d'Alexandre*, Paris, Fayard, 1993, p. 272) refuse d'appliquer à Plutarque « l'étiquette lâche et

un peu infâmante de “polygraphe” », dont il entretient ainsi la valeur péjorative, il est possible d’aborder au contraire la notion de front, de façon positive, en se demandant en quoi elle éclaire la construction et le sens d’une œuvre, et la figure de l’auteur. En particulier, on constate à l’époque impériale une explosion de l’activité polygraphique : s’agit-il d’un concours de circonstances, ou bien la polygraphie aurait-elle à voir avec le processus de la création littéraire à cette époque ? Dans quelle mesure la polygraphie peut-elle être considérée comme un objectif à atteindre — voire une norme ?

L’objet de ce colloque est donc d’analyser les différentes pratiques polygraphiques de l’époque impériale et de mettre en évidence un certain nombre de questions que pose ce type d’écriture. Nous ne faisons que suggérer ici quelques pistes de réflexion possibles :

- un questionnement sur les genres, leur (re)définition et leur hiérarchisation : le polygraphe est un auteur qui traite de multiples sujets, à travers des formes et des genres variés. On peut observer deux sortes de polygraphies, souvent non exclusives l’une de l’autre : une polygraphie *externe*, lorsque l’auteur s’adonne à plusieurs genres dans des textes séparés formant un corpus hétéroclite, et une polygraphie *interne* lorsqu’un texte relève de plusieurs genres à la fois et se caractérise par son hybridité ; les œuvres de Lucien ou d’Apulée semblent illustrer ces deux types de polygraphies à la fois. D’autre part, le roman antique, genre polygraphique s’il en est, qui apparaît à l’époque impériale, suggère l’idée que l’écriture polygraphique est un lieu d’invention générique, en dehors des canons fixés depuis l’époque hellénistique. On pourra donc s’interroger sur la façon dont les polygraphes concevaient, rejetaient ou réélaboraient une forme de hiérarchie des genres.
- un questionnement sur la figure de l’auteur : l’œuvre du polygraphe, du fait de sa diversité générique et thématique – attestée par l’œuvre de Plutarque, par exemple –, semble dépourvu de principe unificateur et entraîne apparemment la dilution, l’éparpillement, voire la disparition de la figure de l’auteur : l’écriture polygraphique constitue-t-elle une stratégie d’effacement de l’auteur – et dans ce cas, quelle en est la finalité ? – ou bien contribue-t-elle de façon consciente et affirmée à la construction élatée du moi auctorial ?
- un questionnement sur la fécondité du « genre » polygraphique et de sa postérité. On pourra s’interroger sur la réception, à l’époque moderne et dans la recherche contemporaine, des polygraphes antiques, ainsi que sur une forme liée historiquement à l’humanisme et au mouvement encyclopédique.

Les propositions de communication (300 signes maximum) sont à envoyer aux organisateurs pour le 28 février 2017.

[isabelle.gassino@univ-rouen.fr](mailto:isabelle.gassino@univ-rouen.fr)

[dimitri.kasprzyk@univ-brest.fr](mailto:dimitri.kasprzyk@univ-brest.fr)